



De retour de maternité je doit faire des remplacement

Par **karinee**, le **28/05/2019** à **18:29**

bonjour, je travail pour une entreprise de nettoyage , je suis en cdi de retour de congé maternité mon patron m'annonce que le client chez qui je travaillé a rompu le contra (ils sont en litige) a ce jour mon patron veux absolument que je face des remplacements dans diverses entreprises
MES QUESTIONS
1.mon patron a t-il le droit de m'obliger a faire des remplacement cdd ?
2.mon patron doit t-il me faire parvenir un courrier pour m'avertir a l'avance des changement?